



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 20 mars 2026

### Séance d'installation du nouveau Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le vingt du mois de mars à 18 heures 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SEUR

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

AMIOT Karen - CATHELIN Johan - FANTIN Aurélie - GERMAIN François - GOBIN Dominique - GRISARD Nicolas - LEMAIRE Cyril - PICHEREAU Corinne - ROBINET Méline - SENE Jérôme  
TAILLANDIER Justine

La séance a été ouverte sous la présidence de M BARROIS Yves, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme ROBINET Méline a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### PROCES VERBAL DE DEPOUILLEMENT 20 mars 2026

#### ELECTION DU MAIRE

Le Président a donné lecture des articles L 2122.8 et L2122.4 du Code Général des collectivités territoriale et a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L2122.4 et L2122.7 du Code Général des collectivités territoriales. Chaque conseiller municipal, a remis dans l'urne, à l'appel de son nom, son bulletin de vote écrit sur papier blanc et plié.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de conseillers présents 11  
Nombre de votes par procuration 0

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne	11
Nombre de bulletins blancs et nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

M GERMAIN François

10 Voix

M GERMAIN François ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **Détermination du nombre d'adjoints**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de SEUR dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François GERMAIN, Maire.

PRESENTS : MM GERMAIN – LEMAIRE – Mme ROBINET – GOBIN – Mme AMIOT – CATHELIN – Mme PICHEREAU – SENE – GRISARD – Mme FANTIN – Mme TAILLANDIER

Mme ROBINET a été nommée secrétaire

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 11

Absents : 0

Pouvoir : 0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-2

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

## **PROCES VERBAL DE DEPOUILLEMENT**

**20 mars 2026**

### **ELECTION DES ADJOINTS**

#### **Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

**Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de quatre minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	11
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] .....	10
f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GOBIN Dominique.....	10	dix
LEMAIRE Cyril.....	10	dix
ROBINET Méline.....	10	dix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M GERMAIN François :

M LEMAIRE Cyril 1<sup>er</sup> adjoint

Mme ROBINET Méline 2<sup>ème</sup> adjointe

M GOBIN Dominique 3<sup>ème</sup> adjoint

#### Election des délégués aux Syndicats intercommunaux

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il doit être procédé au renouvellement des délégués aux syndicats intercommunaux. Ont été élus par 11 voix Pour délégués de ces Syndicats intercommunaux les personnes dont le nom figure sur le tableau ci-dessous :

Syndicat scolaire Chitenay Cormeray Seur Fonctionnement système scolaire et transport scolaire	- François GERMAIN - Aurélie FANTIN - Jérôme SENE	- Johan CATHELIN
SIDELC Chargé de suivre les questions de distribution d'électricité sur la commune	- Cyril LEMAIRE	- Dominique GOBIN
Syndicat Val du Beuvron Fonctionnement du complexe sportif (gymnase tennis école de cirque)	- Dominique GOBIN - Nicolas GRISARD	- Cyril LEMAIRE

